

## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 27 juin, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Présents :** • **ARCINS :** Claude GANELON • **ARSAC :** Michel HAUTIER, Régis BERNALEAU (suppléant) • **CANTENAC :** Eric BOUCHER • **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA • **LABARDE :** Evelyne DUPUY (suppléante), Gil PILONORD • **LAMARQUE :** / • **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER, • **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON • **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANÇADE, Annick MORA, Josette JEGOU • **SOUSSANS :** Ludovic LALANDE, Pascal GALLEGO.

**Absents excusés :** Nadine DUCOURTIOUX pouvoir à Michel HAUTIER, Michel SEGUIN, Liliane MONNEREAU pouvoir à Evelyne DUPUY, Dominique SAINT-MARTIN, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Pascal GALLEGO.

**Conseillers en exercice :** 39 • **Présents :** 31 • **Votants :** 34

**Secrétaire de séance :** Régis BERNALEAU

---

### 2013-2706-16 Marché de fournitures de sacs jaunes pour la collecte des emballages ménagers – avenant n°2 – autorisation de signer

---

Par marché public à bons de commande sur 3 ans notifié le 09/07/2010, la CdC Médoc Estuaire a confié à la société SOCOPLAST la prestation de fourniture de sacs plastiques jaunes translucides destinés à la collecte sélective des emballages ménagers recyclables.

La quantité de sacs à fournir sur la durée du marché avait été initialement estimée à 2 500 000 unités. Cependant, du fait de l'accroissement de la population sur le territoire ces trois dernières années, des campagnes récurrentes de sensibilisation des usagers au geste de tri et d'un défaut de fabrication sur une partie non quantifiable de sacs fournis en 2010, les besoins se révèlent aujourd'hui plus importants.

En effet, depuis la notification du marché, trois commandes ont été effectuées (commandes annuelles) pour un total de 2 160 000 unités. A ce jour, afin d'éviter une rupture de stock en juin 2013, une commande de 700 000 unités est nécessaire.

En conséquence, il convient de passer un avenant ayant pour objet de modifier la quantité de sacs à fournir sur la durée du marché.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide** d'autoriser le Président de la CdC à signer l'avenant n°2 du marché de fournitures de sacs jaunes pour la collecte des emballages ménagers.

Pour copie conforme  
Arsac, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le Président,

Gérard DUBO

